

PV du conseil d'UFR du jeudi 30 avril 2026 à 9h30
Salle du conseil Maathaï

Etaient présents :

Collège A

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : M. FAIVRE, M. DEMARQUOY (procuration à M. POINSSOT), M. JEGO (procuration à Mme LELOUP), Mme LEBORGNE-CASTEL (procuration à Mme RIEU-GUIGON), Mme LELOUP-AMIOT, M. PELLENARD (procuration à Mme VENNIN), M. POINSSOT (présent jusqu'à 12h05), Mme PUCÉAT, Mme RIEU-GUIGON, Mme VENNIN

Collège B

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : Mme AIRES, M. ALVES, M. AMIOTTE-SUCHET (procuration à M. COLLIN), M. BELLENGER (procuration à Mme ROSNOBLET), Mme BESSON-BARD, M. COLLIN, M. COLLINS (procuration à M. RIALLAND avant son arrivée à 10h05 puis après son départ à 12h00), Mme KHIMOUN, M. RIALLAND, Mme ROSNOBLET

Collège des personnels BIATSS

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : M. CARÊME (procuration à Mme CHLEMAIRE), Mme CHLEMAIRE, Mme GAETAN, M. ROLLIN (départ à 12h15), Mme STEIMETZ

Collège des usagers

- *Présent(e)s* : Titulaires : Mme COLFORT, M. PAUCHARD (arrivée à 10h05)
Suppléants : M. CARNEIRO, Mme BBAYA, M. CLERICE, Mme FOURRIER
- *Excusé(s)* : Titulaires : M. GRENIER, Mme PHILIPPOT, M. SEGUIN
- *Absent(e)s* : Titulaires : Mme CHOUDJAYE, M. TREPON
Suppléants : Mme GODART, M. LAFENETRE, Mme LUGAND

Personnalités extérieures

- *Présent(e)s* : Titulaires : M. BERTRAND, Mme BOISSON, Mme MACÉ (procuration à Mme KHIMOUN), M. BERGER (procuration à M. FAIVRE) M. NAULIN (procuration à Mme AIRES), Mme LECHIEN-CHALONS (procuration à Mme PUCÉAT), M. MONNOT (départ à 11h45)
- *Excusée* : Mme GASNE (suppléante)
- *Absente* : Mme CHAMPROY

Membres consultatifs

- *Présente* : Mme CLERGET, Responsable Administrative
- *Absent* : M. BATT, responsable du département LAS
- *Excusée* : Mme NICOLAS, responsable du département licence

Membres invités

- *Présentes* : Mme CASAS Responsable de l'Antenne Financière, Mme TOUSSAINT Responsable du service scolarité, Mme BANUS, Secrétaire de direction

1) Approbation du PV du conseil du 24 mars 2026

M. ROLLIN sollicite l'ajout d'un complément sur l'intervention de Mme Clerget à propos de la procédure d'avancement des personnels BIATSS appliquée à l'UBE et à l'UFR, cette intervention lui semblant avoir été incomplètement retranscrite.

Le directeur d'UFR lit ce qui figure dans le projet de PV et pense que c'est suffisamment explicite.

Mme CLERGET rappelle que, lors de son intervention, elle a fait état de la réponse obtenue de la responsable du service BIATSS : la loi ne prévoit plus de consultation des représentants du personnel BIATSS pour l'avancement. Néanmoins, l'UBE a fait le choix de maintenir des groupes de travail paritaires, l'examen collégial des dossiers étant apparu positif. A l'inverse, d'autres universités appliquent strictement la réglementation et c'est la direction de l'établissement qui décide seule des promotions. Par ailleurs, le processus de classement des dossiers est variable selon les composantes : dans certaines, c'est le directeur voire le RA qui établit le classement, dans d'autres une instance collégiale composée des chefs de départements et directeurs de laboratoires. Mme CLERGET note donc que la consultation de représentants des personnels, bien que non prévue par la réglementation, existe à l'université également.

Mme PUCEAT préconise d'interroger la cellule juridique sur ce point.

Une rectification d'erreur matérielle est demandée par M. POINSSOT, sur un nombre d'heures.

Le PV est soumis au vote :

Unanimité (36 pour)

2) Informations du Directeur d'UFR

2.1. Réunion des directeurs d'UFR et de laboratoires du 1^{er} avril 2026

Compte rendu présenté par Mme ROSNOBLET

- Convention de coordination territoriale : discussions positives
- Collège doctoral : nouveau binôme nommé par UMLP et UBE. Pour l'UBE : Gérard Colas des Francs, PR à l'ICB
- L'institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Dijon rejoint l'UBE en tant que composante de l'UFR des Sciences de Santé. Le CREPS devrait rejoindre l'EPE prochainement. Cela aura des conséquences positives sur le coût financier de la formation de masso-kinésithérapie à l'IFMK de Dijon
- Publications scientifiques : au vu des litiges, nécessité d'un référent « intégrité scientifique » dans l'établissement. Par ailleurs, obligation d'apposer la signature de l'UBE sur les publications ; la dotation des laboratoires est conditionnée au respect de cette signature (impact possible à hauteur de 20%).

Le directeur d'UFR reprend sa présentation :

2.2. Concours Faîtes de la Science du 1^{er} avril 2026

9 établissements ont participé à ce concours associé au concours C Génial.

Le collège Jean Moulin de Marcigny est le vainqueur et participera à la finale nationale à Brest le 5 juin prochain.

2.3. Construction M2E

Décision de la gouvernance d'accorder 60h d'enseignement à dispenser par les enseignants de l'UFR SVTE dans le futur M2E, comme pour les autres UFR. C'était près de 200h précédemment. Il est fort probable que les responsables pédagogiques (et plus généralement l'équipe pédagogique) préfèrent ne pas s'engager car ce volume de 60h, l'organisation des contenus et certains contenus eux-mêmes ne semblent pas suffisants pour garantir la qualité et la conformité souhaitées.

Le directeur d'UFR évoque également le mécontentement des étudiants inscrits en master MEEF car une enseignante de l'INSPE leur impose de suivre des séminaires liés à une problématique santé, et dont les contenus et la forme tels

qu'ils sont présentés peuvent porter à caution. Cette problématique a déjà été signalée il y a quelques années mais les étudiants ne souhaitaient pas porter une procédure.

Mme BOISSON a proposé de participer à une rencontre sur ce point avec les étudiants, de manière conjointe avec le directeur de l'UFR qui leur a proposé de les recevoir pour entendre leur constat et leurs inquiétudes. Par ailleurs, elle précise que les 60 heures sont prévues sur les deux années du futur M2E.

Mme RIEU demande si le master existera.

Le directeur d'UFR précise que le projet de formation M2E en cours de finalisation et porté par l'INSPE sera évalué par le ministère. Si l'avis est défavorable, il faudra revoir la copie. Si l'avis est favorable, il fonctionnera sans implication des collègues de SVTE (sauf si des éléments de discussion nouveaux font évoluer les choses).

Mme ROSNOBLET précise que si aucun enseignant de SVTE ne participe, ce sera enseigné par les collègues de l'INSPE.

Mme BOISSON rappelle qu'au départ une dotation de 40h était souhaitée par l'INSPE. Selon elle, ce n'était pas acceptable en dessous de 100 heures mais suite à une médiation, cela a été arbitré à 60h avec peu de discussions de co-construction.

2.4. Réunion annuelle SEFCA-UFR du 22 avril 2026

Cette réunion correspond à un bilan annuel spécifique et maintenant classique entre le SEFCA et chaque UFR. Le problème persistant de la signature des feuilles d'emargement, même en configuration dématérialisée, a été souligné. Un rappel est à faire aux RP.

Il y aura un contrôle plus strict sur les dépenses.

Une expérimentation a été demandée par le SEFCA pour la saisie sur AMETYS de certaines données (codes RNCP, ...). La Licence Professionnelle « Dépollution, Production et Gestion durable des Eaux » sera utilisée pour cette expérimentation. Si elle est positive, cela sera ensuite généralisé aux autres formations avec accord des RP.

3) Questions financières

- **Budget Rectificatif n°1**

Mme CASAS précise que le BR concerne des petites modifications, il n'est pas autorisé d'inscrire des recettes. L'UBE n'a plus assez de réserves pour ouvrir les conventions au fil de l'eau.

Hors recherche : Ajustement des données SEFCA car le SEFCA avait pris un taux de prise en charge trop haut.

4685 € vont servir à financer les heures donc les réserves de l'UFR baissent de 399 €. Par ailleurs, un changement de masse est effectué pour investir (M2BCA).

Recherche : nouvelles conventions, reprogrammation, nouvelles recettes et changements de masse à Biogéosciences, ainsi qu'à Artechis.

36 pour, 1 abstention

- **DOM pour 2027 :**

Le directeur d'UFR mentionne que les projets d'investissements doivent être classés en vue du DOM. Depuis plusieurs années, un plan pluriannuel de remplacement du matériel optique est mis en œuvre, avec un co-financement de l'établissement à hauteur de 50%.

Suite à un état des lieux effectué par M. BEUCHOT et au travail mené avec Mme CASAS et M. BELLENGER, qui sont tous trois remerciés pour cette analyse, un vieillissement du matériel informatique et de vidéo projection est constaté, au 1^{er} rang desquels la vidéoprojection de l'amphithéâtre Pasteur. Une discussion s'engage, sur la nécessité d'obtenir un co-financement du pôle logistique Droit-Lettres et l'urgence qu'il y a, ou pas, à remplacer cet appareil crucial pour l'UFR.

Mme CLERGET mentionne que M. AUBERT avait alerté en novembre donc un devis avait été demandé (36000€). Le technicien audiovisuel de Droit Lettres est venu lors de la visite de IRELEM et a confirmé le besoin. L'appareil est tombé en panne plusieurs fois, des cours ont été annulés, ce que confirme Mme RIEU.

Le directeur d'UFR souligne la nécessité d'alerter quand un enseignant constate un appareil défectueux. : Il avait été envisagé de déposer un projet dans le cadre de l'AAP « région » matériel innovant mais lors d'une visite de IRELEM, cette entreprise a constaté que la configuration ne permettait pas de mettre en place un matériel innovant.

M.COLLIN présente les demandes qui sont remontées auprès de la commission de l'enseignement (et qui dépassent le cadre de demandes optiques, informatiques, audiovisuelles) et précise que la commission de l'enseignement s'est assurée que les besoins étaient là, en regardant taux d'utilisation, mutualisation, matériel obsolète, sécurité. Les besoins en informatique sont également importants.

Mme PUCEAT préconise de présenter une demande de financement exceptionnelle auprès de la gouvernance.

Mme LELOUP relève la problématique des tablettes qui sont bien utiles.

Le directeur d'UFR mentionne que M. BEUCHOT a fait une quantification : 16 tablettes ont été utilisées 90h par an et les 16 autres 120h par an.

Pour les besoins d'équipement autres, Mme STEIMETZ mentionne qu'il reste une centrifugeuse réfrigérée appartenant au CSGA et suggère qu'un autre laboratoire la rachète.

Mme KHIMOUN demande si le projet de Mme MERLE ne relève pas de l'AAP matériel numérique innovant.

Mme CLERGET précise qu'un nouvel AAP sera lancé en septembre 2026.

Puis les demandes sont présentées et le classement ci-dessous est proposé :

- 1) Vidéoprojecteur de l'amphithéâtre Pasteur
- 2) Optique
- 3) PC (salles info, services, ...)
- 4) Vidéoprojecteurs en salles de TD et TP
- 5) Centrifugeuse (physiologie végétale)
- 6) 1 poste e-learning pour TP de neurosciences
- 7) Télescope numérique-3 lunettes (sciences de la terre)
- 8) 1 incubateur réfrigéré (biochimie)
- 9) 1 centrifugeuse réfrigérée (biochimie)
- 10) 1 machine à glace (physiologie animale)

Unanimité (37 pour)

4) Questions statutaires

- *Proposition du conseil du département licence du 22 avril 2026*
 - Election de la directrice des études de L1 pour le semestre 1 (à partir du 1^{er} septembre 2026)

Mme Dehbia ABED-VIEILLARD, MCF, a été élue par le département licence à bulletins secrets à l'unanimité.

Unanimité (37 pour)

5) Questions pédagogiques

- *Proposition du conseil du département licence du 22 avril 2026*
 - Calendrier universitaire 2026-2027

M. PAUCHARD trouve dommage que les étudiants de sciences de la terre aient 2 semaines de moins pour réviser.

M. COLLIN répond qu'ils sont contents d'avoir des vraies vacances et de ne pas avoir à réviser.

Mme ROSNOBLET ajoute qu'il y a plusieurs années, les examens avaient lieu avant les vacances de Noël.

Unanimité (37 pour)

○ **Modifications de fiches filière**

M. COLLIN souligne que dans l'actuelle maquette des AGIL, l'inscription se fait uniquement en SV donc une modification est proposée, avec suivi en SV ou en ST.

Unanimité (37 pour)

○ **Demande de retour de la compensation en licence**

L'UFR a reçu une demande de M. PAUCHARD de revenir sur la non compensation.

M. COLLIN fait un rappel historique :

Janvier 2024 : vote sur la non compensation pour licence et master

Retour d'expérience : 1^{er} semestre taux d'échec important, alerte et saisine de l'université pour le retour de la compensation entre les semestres 1 et 2, donc rétablie. Et maintenant, demande de représentants étudiants pour une compensation totale au niveau de la licence.

Un élément est à prendre en compte : cette année 80% des étudiants valident le S3 avec la nouvelle offre, contre à peine 50% avant.

L'UFR est déjà bienveillante avec la neutralisation des CC en cas d'accident de parcours pour éviter de pénaliser l'étudiant. La demande a été examinée en département licence et la réponse apportée a été que les bons taux de réussite actuels ne conduisent pas à un retour en urgence de la compensation S3/S4 et S5/S6. S'ils viennent à s'effondrer, les discussions pourront à nouveau s'ouvrir. Il n'existe pas de signaux ou d'alerte à ce jour pour remettre en cause ce dispositif. Le système actuel est donc maintenu.

1 contre, 4 absentions, 32 pour

- **Evolution et soutenabilité de l'offre de formation, modifications de fiches filières et de modalités de contrôle des connaissances**

Suite à la demande de la gouvernance de réaliser des économies sur l'offre de formation, un débat se tient autour du chiffrage et des solutions à trouver.

Le directeur d'UFR rappelle que toutes les listes ont parlé de l'offre dans leurs professions de foi. Le Bureau a été réuni le 1^{er} avril afin d'identifier des priorités, notamment à ce sujet.

Lors du dernier DOM pour 2026, 27 000h ont été demandées. La notification a été de 26 008h soit 1 000h de moins car ces deux dernières années l'UFR rendait des heures. 26 490h environ ont été saisies à ce jour. Une réunion s'est tenue début mars avec les VP finances et CFVU pour discuter de cela. Le coût de la L1 ne diminue pas notamment car il y a environ 100 étudiants de plus par rapport à il y a deux ans. L'UBE a accepté de compléter la dotation, qui n'était pas suffisante, de 500h environ car en fait entre 600 et 800 h gratuites sont dispensées dans nos formations, et une augmentation de l'auto-financement était demandée pour un parcours de master mentionné comme auto-financé lors de la demande de création. Est attendu également le financement de l'Institut Agro Dijon pour Cypi, qui arrive à l'UBE. Le dépassement n'impacte donc pas la fraction financée par l'UBE.

En réponse à Mme RIEU qui demande pourquoi le versement correspondant aux CYPi n'arrive pas à l'UFR, Mme CLERGET répond que la masse salariale et les heures sont gérées en central.

Début avril, la situation a évolué, l'offre a été jugée trop coûteuse et pas assez auto-financée. Cela a été mentionné lors de la réunion des directeurs de composantes puis un message a été reçu des VP Formation, demandant une révision de l'offre en vue de sa soutenabilité pour le 2 Juin. Une réflexion existe donc sur le sujet.

Selon les projections : on attend une augmentation des effectifs étudiants de 70 à 100 étudiants du fait d'une augmentation en L3 qui était en creux, et du flux de LAS 2 et 3 qui ne cesse d'augmenter. L'estimation haute tourne autour de 28 000 /28 500h.

Parmi les pistes de réduction possibles, on peut réduire les heures de suivi de projet en M2 (actuellement 4 h/étudiant), et en M1 (actuellement 2h/étudiant) ; le directeur propose de réduire ces volumes.

Autre proposition : enlever 1h ou 2h à chacune des UE en licence et en master.

L'UBE a clairement notifié une attente de réduction de l'offre, sans pour autant communiquer de chiffrage sur les attentes.

Mme VENNIN ne comprend pas de quel objectif il s'agit, ce n'est pas clair.

Mme PUCEAT pense qu'il faut faire un argumentaire sur la base de données factuelles.

M. COLLIN précise que ce qui est apparu avec le VP finances, c'est qu'il se basait sur le nombre d'heures moyen par étudiant d'UFR SV au niveau national, alors que nous nous raisonnons sur le volume global. L'impression est que l'on ne regarde pas les mêmes indicateurs.

Le directeur n'a pas eu de réponse des VP sur ce qui est attendu en termes de charge horaire totale pour 2026/27. On doit baisser mais le nombre d'étudiants augmente. Plusieurs voies de réduction sont possibles : lissage sur tout le monde et application des règles déjà votées à l'UFR (exemple décompte de CM en TD en dessous d'un certain effectif). Ces règles n'étaient pas appliquées ces dernières années car l'UFR rendait des heures.

En commission de l'enseignement, Mme PUCEAT a demandé s'il existait des chiffres précis et s'il était possible d'ajouter des indicateurs.

Le directeur les a présentés aux VP début Mars. Il les a mis à disposition du responsable de la commission de l'enseignement.

Suite à la commission de l'enseignement de l'UFR et en l'absence de retour sur les précisions demandées aux VP par le directeur de l'UFR, une demande de rdv auprès des VP a été envoyée pour revenir sur le coût de notre offre pédagogique et envisager les attentes.

Mme VENNIN souligne que, selon M. FAIVRE, l'UFR n'est pas en dépassement, alors pourquoi réduire l'offre ? On érode chaque année l'offre de formation, il n'y a pas assez de présence devant les étudiants, donc si on réduit le nombre d'heures, c'est catastrophique. La proposition faite par la commission de l'enseignement paraît raisonnable : avant de réduire, il faut dialoguer. Elle n'est pas favorable à une réduction d'emblée des heures.

Le directeur d'UFR précise qu'il peut y avoir des incertitudes sur les projections. Il existe un dépassement mais largement compensé et la dotation UBE n'est pas dépassée. Mais il y a une volonté de la gouvernance de réduire l'offre pédagogique.

Mme PUCEAT pense que le point important, c'est la disparité entre l'analyse de la gouvernance et celle de l'UFR. Elle souhaite une rencontre avec les VP pour une compréhension plus fine, en commission de l'enseignement. Il apparaît une nette augmentation par rapport à il y a quelques années. Si l'augmentation d'effectif est démontrée, ils l'entendront vraisemblablement en DOM. La commission de la pédagogie devra se préparer et avoir des chiffres plus fins et des arguments pour pouvoir mieux comprendre pourquoi on a une augmentation des effectifs en L1 alors qu'il y aurait dû avoir une réduction. Différentes solutions sont possibles, il convient de mettre notre énergie en commun pour trouver la meilleure trajectoire possible.

Le directeur d'UFR pense que l'on ne peut pas dire que l'évolution est liée à cela. C'est très bien si on peut avoir une autre analyse mais il est préoccupé par le délai court. Par ailleurs, il a invité le VP finances et les VP formation à venir auprès de la commission de l'enseignement de l'UFR.

Pour Mme PUCEAT, il est dommage de ne pas avoir vu le VP avant.

Le directeur d'UFR répond qu'il a tout de suite contacté les VP par mail et téléphone début Avril, et écrit au responsable de la commission de l'enseignement mais les congés d'avril n'ont pas permis de réunir la commission avant. La gouvernance juge que l'UFR n'auto-finance pas assez ses formations mais nous utilisons pourtant les seuils définis par l'UBE il y a quelques années.

Mme RIEU pense qu'il faut faire remonter que notre auto-financement augmente. Certains masters viennent de passer à l'alternance et une partie des heures est auto-financée, d'autres s'auto-financent à 100% donc l'argument est étrange. Il faut faire remonter l'historique de notre auto-financement car l'évolution est positive, mais cela ne ressort pas.

Pour Mme PUCEAT, la venue des VP sera l'occasion d'une discussion. Certaines formations n'ont pas vocation à aller vers l'alternance, il faut démontrer la stratégie.

M. POINSSOT demande pourquoi la gouvernance attribue une dotation globale et pas au ratio du nombre d'étudiants. De plus, il faut préciser que l'on forme à l'UFR beaucoup d'étudiants qui ne restent pas : les LAS pour santé, les Cypi pour l'Institut Agro Dijon, ceux qui préparent les concours B agro/ vétérinaire et ceux qui se destinent au master « Métiers de l'Enseignement ».

Le directeur d'UFR pense que les effectifs LAS devraient se résorber avec la réforme PASS/LAS prévue prochainement.

M. ROLLIN mentionne que sur les 10 dernières années, la dotation est en baisse de 1 000€ par étudiant.

Mme PUCEAT fait un retour du CA : la dotation n'augmente pas, les autres UFR ont maintenu, pas nous, les autres composantes ne peuvent pas payer pour nous. Il faudrait un détail extrêmement convaincant. On a réduit l'ensemble de la licence, avec la diminution des TP en L1. S'il faut réduire en plus chaque UE, il faudra étudier les bénéfices/pertes et discuter en commission de l'enseignement des aspects pédagogiques.

Le directeur d'UFR souligne un point positif qui est la réussite étudiante, et le fait que l'UFR SVTE n'est pas seule composante à voir son offre augmenter.

M. RIALLAND rappelle que l'on a beaucoup discuté et que l'on on a voté collégialement pour mettre en place la nouvelle offre.

Le directeur d'UFR rappelle que ce qui n'a pas reçu l'accord d'une majorité (par exemple le passage à des créneaux de 1h30) n'a pas été mis en place.

Pour Mme PUCEAT, un retour d'expérience est nécessaire.

M. RIALLAND souligne que la gouvernance a eu toutes les informations et les projections sur la nouvelle offre avant sa mise en œuvre et on est en-deçà de 1000 heures par rapport aux projections transmises à l'époque. Il est important de ne pas envoyer de signaux ambigus (comme dire que cette réforme n'est pas contrôlée, a été faite « au doigt mouillé », sans concertation). Un bilan sera fait, attendons les points positifs et les points négatifs. La nouvelle offre de formation ne doit pas être un bouc émissaire.

Mme LELOUP rappelle que cette réforme a été votée. Ce qui serait bien sur le futur, c'est intégrer des enquêtes auprès des étudiants

M. COLLIN entend toutes les impatiences mais tout ne peut pas être fait en même temps. Il fallait attendre les retours des étudiants en fin du S4 sur les choix du S5 et du S6. Un questionnaire est en cours, les étudiants vont faire remonter leur avis et un débriefing est prévu.

M. POINSSOT pense qu'il serait bien d'avoir un retour de la scolarité, et des responsables de semestres qui gèrent les emplois du temps. Il y a des retours sur les bouquets qui ne sont pas évidents.

M. COLLIN dit avoir prévu une réunion avec le service de la scolarité.

Mme RIEU pense que le conseil de perfectionnement peut intégrer ce bilan.

- **Ouverture d'une formation courte (Graduate Program Climate Modeling)**

Mme PUCEAT explique que la finalité est d'ouvrir ce Graduate Program à la FTLV. Le versement sera effectué auprès du SEFCA qui reversera à l'UFR selon les règles en vigueur.

Mme VENNIN ajoute qu'elle pense proposer l'ouverture de deux modules en action courte au prochain conseil d'UFR, pour l'année prochaine.

Le directeur d'UFR souligne la nécessité de beaucoup anticiper les emplois du temps pour les actions courtes qui mêlent des publics étudiants FI et FC et des personnes en FTLV.

Unanimité (35 pour)

6) Questions relatives aux locaux

- *Compte rendu de la commission des locaux du 28 avril 2026*
 - **Suppression du contrôle d'accès au 2^{ème} étage nord**

M. ALVES relaie une proposition de la commission des locaux de suppression du contrôle d'accès au 2^{ème} étage de l'aile nord, du fait du départ du laboratoire Bioperoxyl et de l'arrivée de structures diverses. Ce dispositif ne paraît plus adapté

M. ROLLIN pense que le conseil d'UFR n'avait pas été consulté sur cette mise en place au 2^{ème} nord et au rez-de-chaussée nord.

Mme CLERGET précise qu'au 2^{ème} nord, il y a eu une demande d'un directeur de laboratoire directement à la gouvernance.

Unanimité (33 pour)

- **DOM pour 2027 : classement des demandes d'aménagements et de travaux**

M. ALVES présente le classement proposé par la commission des locaux :

- 1- Changement des fenêtres de la partie administration de l'UFR SVTE située au RDC du bâtiment Gabriel.
- 2- Réparation de la rampe d'accès en métal à la terrasse de l'Aile Nord qui est déformée, ondulée et dont certains rivets ne sont plus en place. Modification des grilles des rampes qui sont trop ajourées pour leur utilisation sans risque par des personnes à mobilité réduite utilisant des cannes.
- 3- Aménagement d'une salle de réunion/ de conseil Biogéosciences dans la bibliothèque de 3^{ème} étage corps central. Création d'open-space de bureaux et d'une petite salle de réunion dans l'actuelle salle de réunion. Financement BGS.
- 4- Création d'un dispositif d'observation d'abeilles dans la pièce 204 (2^{ème} étage, corps central). Financement CSGA
- 5- Création d'un sas à l'entrée du laboratoire Drosophile de l'équipe Gustabrain du CSGA (pièce 109, 1^{er} étage, corps central). Financement CSGA

- 6- Réorganisation du cloisonnement de l'espace occupé par le service gestion de BGS. Validé F3SCT. Financement BGS.
- 7- Rénovation d'un amphithéâtre (situé sur un palier) afin d'accueillir les événements tels que les soutenances de thèse et de Master 2, les colloques à effectifs moyens. Installation d'un système de visioconférence et amélioration des assises.

Unanimité (33 pour)

- Création d'une salle de pause pour les étudiants

M.ALVES suggère au nom de la commission des locaux que l'ancien local de l'association AT Sciences soit attribué aux étudiants, pour en faire une salle de pause (palier 1^{er} étage, à côté de la salle du conseil). Un four micro-ondes pourra y être installé.

Le directeur d'UFR souhaiterait qu'à terme, ce local soit accessible aux personnels aussi, pour en faire également un espace d'échange et de dialogue informel.

Unanimité (33 pour)

- Projet RITM Appel à Manifestation d'Intérêt « Équité, Diversité, Inclusion, Accessibilité » déposé par M. ALVES en vue d'une nouvelle signalétique dans le bâtiment et la suppression des numérotations de salles identiques

M.ALVES a présenté un projet RITM qui a été retenu. Il porte sur l'amélioration de la signalétique, en particulier à destination des étudiants porteurs de handicap. Il y aurait également à revoir la numérotation des salles, en concertation avec le pôle patrimoine et la DNUM, pour supprimer les numéros identiques.

7) Conventions

- Convention CPGE

M.COLLIN explique que la précédente convention avait 12 ans et nécessitait un toilettage. De plus, lors des discussions en amont du conseil, il a été retenu que les étudiants de CPGE n'auraient pas de convention de stage de l'UFR puisque cela impliquerait une évaluation du stage, alors qu'ils ne sont pas connus du tout.

31 pour, 1 abstention

- Conventions de prêt de locaux pour les 22^{èmes} rencontres Bourgogne-Franche-Comté Nature

Le directeur d'UFR mentionne qu'il serait intéressant de libérer les étudiants afin qu'ils puissent suivre les conférences. Il serait bon également que les EC s'impliquent dans les conférences. Une convention est à titre payant et 1 à titre gracieux puisque les étudiants pourront participer gratuitement.

Unanimité (32 pour)

8) Questions diverses

Mme GAETAN aimerait connaître le nom du médecin du travail pour les personnes qui ont besoin de le rencontrer ou qui ont une obligation de visite régulière.

Madame CLERGET répond qu'un appel d'offres auprès de sociétés privées a été lancé, un organisme va donc être choisi.

Dijon, le 2 juillet 2026

Le Directeur d'UFR



Bruno FAIVRE

